



COMMUNE DE MAUVEZIN SUR GUIPIE

Département du Lot et Garonne

République Française

MAIRIE

Tél : 05.53.94.20.11

communedemauvezin.47@wanadoo.fr

Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste

Vu les articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Nous soussigné Daniel BORDENEUVE, Maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie (Lot-et-Garonne) avons constaté le 08 juillet 2022 que l'immeuble en friche situé 114 route des Escarreys, références cadastrales : AK 19 dont la propriétaire est Madame Joyce PRYNN demeurant 23 Summerfield Close – Blockley – Moreton in Marsh – GL56 9 EG – ROYAUME UNI

Est envahi par les plantes sauvages : ronces, végétations et arbustes poussent de façon anarchique, débordants sur les parcelles voisines, vermines en tous genres prolifèrent et deviennent nuisibles pour le voisinage ; de plus les herbes hautes et sèches sont une menace d'incendie imminent,

Et qu'il est en état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon : tonde/débroussaillage des herbes hautes et des ronces, taille et abattage des arbres,

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 08 juillet 2022 à 11 heures et avons signé.

Fait à Mauvezin-sur-Gupie, le 22 juillet 2022

Le Maire

Daniel BORDENEUVE

